



ASSEMBLÉE NATIONALE

29^{ème} édition du Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à « la protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux »,

présentée par

la classe de 6^{ème}9 du collège Jules Solesse à Saint-Paul,

Adresse de l'établissement : 3 rue Roland Garros, BP 43, 97411 Bois de Nèfles
Saint-Paul

Académie : La Réunion

Circonscription : 2^{ème} circonscription Saint-Paul

Députée : Mme Karine Lebon

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En France, la possession d'un smartphone est quasiment généralisée puisque 93% des enfants de 12 ans en possèdent un selon une étude de l'Arcom de 2025. Ceci facilite donc l'accès aux réseaux sociaux mis en place par les plateformes numériques même pour les plus jeunes. La preuve est le chiffre publié en octobre 2025 par l'association e-Enfance : 65% d'enfants du primaire sont présents sur les réseaux sociaux. Dans la vie quotidienne, le numérique devient omniprésent pour les loisirs et la vie scolaire comme prouvé. Se connecter devient normal puisque les parents le font. Ils sont des modèles et peuvent aider en discutant avec leurs enfants notamment sur ce qu'ils font en naviguant sur internet ou en cas de problème.

En effet les dangers des réseaux sociaux sont très nombreux surtout pour les moins de 18 ans. Les cyberviolences touchent 28 % des collégiens et 23 % des lycéens selon l'Insee. Le harcèlement en ligne est le plus courant notamment dans le cadre scolaire. Nous, élèves de sixième, sommes conscients des risques et sommes sensibilisés dès le primaire dans le cadre de Pix. Nous savons que nous n'avons pas le droit d'être sur les réseaux sociaux car l'âge minimum légal d'accès est 13 ans, et la majorité numérique à 15 ans depuis la loi du 7 juillet 2023. Il est facile de contourner les règles. De plus l'usage des téléphones portables est interdit dans les collèges avec le dispositif « Portable en pause » depuis la rentrée 2025. Mais pour la majorité d'entre nous, être sur les réseaux sociaux est normal malgré les risques physiques, psychologiques vus en cours. Ainsi d'après Santé Publique France, les enfants de 6 à 17 ans passeraient en moyenne plus de quatre heures par jour sur des écrans. C'est comme une drogue, les jeunes sont de plus en plus dépendants à TikTok comme le démontre le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale de 2025 sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs.

Les responsables légaux sont les premiers protecteurs des mineurs. Ils autorisent ou non l'inscription et les utilisations. Mais un quart des jeunes rencontrent des difficultés à parler à un adulte, surtout en familles, quand ils tombent sur des contenus choquants. Les professionnels formés des établissements scolaires représentent un premier contact. Les plateformes étant responsables des contenus, une identification authentique de l'utilisateur s'impose selon les principes du RGPD et les libertés fondamentales. Mais c'est difficile à mettre en place.

C'est pourquoi nous proposons la loi suivante :

* *

*

Article 1^{er}

Chaque établissement scolaire désigne un référent réseaux sociaux qui peut être le référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques ou un membre de l'équipe ressource pHARe. Une prise en charge plus rapide du mineur est ainsi garantie.

Article 2

Sur la base du volontariat, les responsables légaux se forment aux médias, à l'usage du téléphone et au contrôle parental au sein de l'établissement scolaire pour une meilleure prévention.

Article 3

En cas de harcèlement, la plateforme a l'obligation de créer un bouton d'accès rapide pour l'enregistrement du contenu et le signalement par le mineur. Celui-ci est transmis immédiatement à la direction de l'établissement et aux autorités judiciaires. Un texte alternatif doit être prévu en situation de handicap.

Article 4

L'Etat met en place un dispositif numérique d'authentification pour la création d'un compte de service public réseaux sociaux par le responsable légal d'un mineur à partir de 13 ans. L'identification permet d'adapter le contenu et le temps d'écran en fonction de l'âge de l'utilisateur.